

Formation initiale des élus CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)

Instances représentatives du personnel et Référents

PUBLIC

Membres nouvellement élus du CSE (titulaires et suppléants)

INTERVENANTS

- Formateur en santé et sécurité au travail
- Ergonome
- Clinicien du travail
- Juriste en santé au travail
- Toxicologue industriel

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

5 jours (conformément à la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021) : 3 jours+2 jours pour permettre un **travail intersession**

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, organisme agréé par la DREETS pour la réalisation des formations CSE

Principes

Nos objectifs de formation sont centrés sur les principes suivants :

- inciter les participants à développer de la dynamique interne,
- munir les participants de méthodes, d'outils, de supports utilisables et de sources d'informations techniques et juridiques.

Contexte réglementaire

À compter du **31 mars 2022**, les **nouveaux membres élus** intégrant le CSE de leur entreprise bénéficient d'une formation en santé, sécurité et conditions de travail d'une **durée minimale de 5 jours** (cf. [Article L2315-18](#) du Code du Travail).

Objectifs

Permettre aux participants de :

- situer leur rôle et leurs missions en matière de santé et sécurité dans l'entreprise,
- être en mesure d'analyser une situation de travail,
- être en mesure d'analyser les accidents du travail,
- participer à la politique de prévention dans leur entreprise,
- dialoguer de manière constructive et s'organiser dans l'action.

Programme

JOURS 1 et 2 :

- **Champs et modalités d'action du CSE et de la CSSCT**
 - Les différentes attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail, d'environnement (intégration de nouvelle loi "Résilience et climat")
 - Son fonctionnement, ses moyens
 - Les sources d'information et les documents incontournables
 - Le recours à l'expertise
 - Le danger grave et imminent, le retrait du salarié
 - Les acteurs de la prévention internes et externes
- **Accident du travail : notions élémentaires**
 - Définition des accidents du travail, des accidents du trajet, la répartition en France
 - Mener une enquête après un accident du travail
 - Méthodologie d'analyse des accidents du travail : arbre des causes

JOUR 3 :

- **Repérer les risques professionnels en lien avec les situations de travail de l'entreprise**
 - Les risques physiques
 - Les risques chimiques
 - Les risques psychosociaux (RPS)
 - Les risques biologiques
- **Mener des actions de prévention des risques professionnels en prenant en compte les dimensions techniques, organisationnelles et humaines**

Travail préparatoire, outils et ressources mobilisables, méthodes d'investigation :

- dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels - décryptage et contribution à l'élaboration du DUER
- pour la conduite d'une observation d'une situation de travail en conditions réelles et en fonction des expositions professionnelles des salariés (nouveaux produits chimiques, nouveaux locaux, inquiétudes remontées par les salariés...)





JOUR 4 : Agir pour la préservation de la santé des personnes au travail

- **Comprendre le travail et ses enjeux pour la santé mentale**
 - Qu'est-ce que "travailler" ?
 - Les enjeux individuel et collectifs du travail
 - La dynamique de la souffrance et du plaisir au travail
 - Les nouvelles formes d'organisation du travail et les atteintes à la santé des personnes
- **Participer à la mise en œuvre d'une politique de santé au travail**
 - Se réapproprier le droit de la santé et de la dignité au travail :
 - > Focus sur l'obligation de sécurité et de prévention des violences au travail
 - Promouvoir la santé au travail avec les autres acteurs de l'entreprise :
 - > Co-évaluer les situations de travail, prévenir les risques, protéger les salariés
 - > Construire une veille, informer les salariés

JOUR 5 :

- **La communication du CSE**
 - L'importance de la communication interne pour développer de bonnes relations avec la direction, les élus, les salariés : ordre du jour, conduite de réunions, élaboration d'un PV
 - Zoom sur les réunions exceptionnelles
 - Mettre en place des visites d'inspection périodiques
- **Déployer un plan d'action individuel pour se lancer dans la mission d' élu CSE + bilan**

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Formation axée sur de l'apport de connaissances, des échanges et des études de cas concrets en relation avec les situations des participants
- Travaux en sous-groupes (analyse d'une ou plusieurs situations de travail) et jeux de rôle
- Utilisation de supports multimédia : écran interactif, vidéo-projection, internet

Suivi et modalités d'évaluation

- Quizz, exercices
- **Travail inter-session** : travail de mise en application demandée à chaque participant afin de solidifier les acquis, avec restitution des travaux lors de la 5^e journée de formation

Délai d'accès à la formation

 **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation
sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse -
31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines
sessions de formation ?

- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>